



PROCÈS-VERBAL

de la septième assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 4 octobre 2023 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

Mathieu Trépanier	Président
Justine Bourgeois-Dallaire	Administratrice
Rita Giguère	Administratrice
Julie Lavoie (en ligne)	Administratrice
Charles Madet	Administrateur
Pierre Martin (en ligne)	Administrateur
Kauryne Nolla	Administratrice

Étaient également présent(e)s :

Hélène St-Pierre	Conseillère, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
Marie Papillon	Secrétaire de soutien

Étaient absent(e)s :

Sophie Dallaire	Vice-présidente
Alex Tremblay Lamarche	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Administratrice

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, sept citoyens assistent à la rencontre en personne.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

Mathieu Trépanier souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents et ouvre l'assemblée à 19 h 02. Il est mentionné que Marie Papillon agira comme secrétaire de soutien pour cette rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une modification est apportée au point 3 de l'ordre du jour. Nous devrions y lire : **Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023.**

Un sujet d'intérêt est ajouté au point 9 : Halles Sainte-Foy

Sur une proposition de Mathieu Trépanier, appuyée par Charles Madet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023

Quelques modifications n'apparaissent pas dans le procès-verbal. Celui-ci sera donc adopté lors de la prochaine réunion du conseil de quartier.

4. Demande d'opinion et consultation LAU

M. Sébastien Paquet de la Ville de Québec présente le dossier. Chacun des membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire présents se dit favorable au projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32002Ip, R.C.A.3V.Q. 334. 2700, avenue Watt. Le rapport sera déposé en annexe par Hélène St-Pierre lorsqu'il sera approuvé.

5. Rencontre d'information avec les résidents du secteur concerné

Sécurité et circulation dans le secteur de la rue Monseigneur-Grandin

Deux fonctionnaires municipaux, Guillaume Rail, technicien à la circulation et au transport et Pierre-Emmanuel Lemay, présentent les mesures d'atténuation qui seront mises en place à la suite des différents relevés effectués : installation de balises de contrôle de vitesse et ajout de signalisation (voir présentation).

On s'interroge à savoir si le problème sur la rue Monseigneur-Grandin se déplacera sur la rue Isidore Garon à la suite de la mise en place des mesures d'atténuation. On est confiant que l'ajout de 4 arrêts devrait régler le problème.

Les citoyens résidant sur les rues concernées et présents dans la salle se montrent satisfaits de la présentation. Le président du conseil de quartier, Mathieu Trépanier, félicite les citoyens de la rue Monseigneur-Grandin qui ont consacré beaucoup d'efforts au cours des dernières années pour convaincre la ville d'apporter des ajustements dans leur rue.

Questionnés sur les « conditions gagnantes » qui pourraient amener la ville à apporter des ajustements de même nature dans d'autres rues problématiques du quartier, les fonctionnaires de la ville de Québec soulignent l'importance de contacter le 311. La somme des signalements au 311 peut amener la ville à entreprendre des travaux d'analyse, lesquels sont conditionnels à tout changement.

6. Suivi au procès-verbal et suivi des résolutions passées

SUIVI DE RÉOLUTION 2023-05-18-01

Lors de la réunion du 18 mai 2023, le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire a adopté la résolution suivante :

Considérant que la ville est à finaliser les plans d'aménagements du secteur compris entre la route de l'Église et Isidore-Garon ;

Considérant que l'ouvrage projeté aura un impact à très long terme dans un secteur qui en a bien besoin ;

Considérant que cet ouvrage ne représente qu'une partie de l'aménagement qui doit être fait ;

Considérant que la section comprise entre la route de la Suète et Chanoine-Scott constitue un ensemble qui devrait être planifié en un seul bloc ;

Considérant aussi le caractère historique de la plus vieille paroisse de Sainte-Foy.

Sur une proposition de Bernard Paré, appuyé par Rita Giguère il est résolu de demander à la ville que soit planifié et présenté aux deux conseils de quartiers concernés (Plateau et Cité universitaire), les plans préliminaires des aménagements prévus sur et autour le futur pont d'étagement du chemin Sainte-Foy surplombant l'autoroute Henri IV afin que leurs membres puissent apporter leur point de vue et leur appréciation sur la vision d'ensemble du tronçon compris entre la route de la Suète et Chanoine-Scott. Proposition adoptée à l'unanimité.

En suivi à cette résolution, la Ville de Québec a communiqué la réponse suivante :

Réponse du TMI (Transport et mobilité intelligente) :

Dans le cadre de la stratégie en sécurité routière (SSR), la Ville de Québec planifie la réfection du chemin Sainte-Foy entre les rues Isidore-Garon et Chanoine-Martin pour l'année 2024. Ce réaménagement prévoit notamment la reconfiguration de l'intersection chemin Sainte-Foy et de la route de l'Église par le retrait des ilots de dérivations, bonification des axes de déplacements actifs et la bonification des espaces végétalisés.

Concernant la réfection du chemin Sainte-Foy entre l'avenue De Mézy et l'autoroute Henry-IV, ce projet figure dans les cartons de la ville, mais demeure non planifié pour le moment.

Plusieurs enjeux sont à considérer pour la réalisation de ce projet, notamment, des acquisitions sur tous les lots suivant l'axe de réaménagement, déplacement des réseaux d'utilités publiques, cadre bâti limitatif, etc.

Le ministère des Transports souhaite reconstruire la structure P-13241 située sur le chemin Sainte-Foy, au-dessus de l'autoroute Henri-IV. Les travaux sont prévus après la construction des infrastructures du tramway sur chemin des Quatre-Bourgeois, afin d'éviter d'entraver deux axes parallèles situés à proximité. Ce projet est donc au stade préparatoire et planifié pour réalisation 2025 et +.

Les besoins et l'orientation de la Ville de Québec ont été présentés au ministère en 2021. Plusieurs sujets ont été discutés :

- Belvédère
- Éclairage
- Géométrie
- Concept architectural

D'autres rencontres de coordination sont à prévoir avec le MTMD.

Sachant que la ville est à finaliser les plans d'aménagement du secteur compris entre la route de l'Église et Isidore Garon et considérant que les membres du conseil de quartier jugent la réponse de la Ville non complète et non satisfaisante, Pierre Martin communiquera à nouveau avec la Ville dans le but de réitérer la demande d'une présentation concernant le réaménagement de ce secteur.

Aucun autre suivi discuté.

7. Période d'intervention des conseillers municipaux

Maude Mercier-Larouche mentionne que la Ville est présentement en démarche exploratoire afin d'identifier des lieux publics d'intérêt. Une consultation publique est présentement en cours sur le site de la Ville et ce, jusqu'au vendredi 6 octobre prochain. Les membres du conseil de quartier sont invités à y participer. Mme Mercier-Larouche salue l'engagement des membres du conseil de quartier.

David Weiser félicite les administrateurs pour le projet rue-école (école Fernand-Séguin).

8. Période de questions et commentaires des citoyens

➤ Quartier militaire

Un article est paru sur le site de Radio-Canada, lequel faisait état que les communautés autochtones n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente pour le partage du site. Aucun autre suivi pour l'instant dans ce dossier.

➤ Usine de biométhanisation

Maude Mercier-Larouche mentionne que le problème rencontré au début (déchets redirigés vers Rivière-du-Loup durant environ 3 mois) et, plus récemment, celui avec les sacs mauves sont maintenant réglés.

La collecte se déroule bien et la population semble mobilisée et engagée puisqu'il y a une demande pour recevoir des sacs supplémentaires.

➤ Consultation concernant le parc Roland-Beaudin

On questionne M. Weiser sur la consultation qui a été tenue pour trouver des idées concernant les futurs aménagements du parc Roland-Beaudin. Il n'y a eu aucun développement depuis la fin de cette consultation, ce sera un dossier à suivre.

➤ **Parcours 807**

Aucun abri d'autobus n'a été aménagé près du QB sur le chemin des Quatre-Bourgeois à la suite de la modification de parcours de l'autobus 807 l'an dernier. Les terrains situés derrière cet arrêt appartiennent à l'Université Laval. On demande si un plan est présentement en cours pour un aménagement sécuritaire de cet arrêt.

Maude Mercier-Larouche mentionne qu'il est actuellement envisagé d'aménager un abribus temporaire et ce, avant l'arrivée de la neige.

9. Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier

a. Financement pour l'évènement de REF dans Notre-Dame-de-Foy

Lors de la réunion de septembre, la discussion tenue à propos du financement de la fête impliquant l'organisme Ressources Espace Famille ne tenait pas compte de la résolution adoptée en juin. Par conséquent, à la suite de l'évènement du 9 septembre, il a été décidé par les membres du conseil (à la suite d'un échange courriel) d'honorer la résolution du mois de juin et de donner suite à la demande de REF pour la contribution. Le Conseil de quartier aura donc participé à financer une partie du coût d'une facture pour l'achat de nourriture.

b. Maisons de chambres illégales et leur impact négatif sur le tissu social du quartier

Point reporté.

c. Programme de soutien à la mobilisation à la sécurité routière et proposition du Conseil de quartier Saint-Sacrement

Point reporté.

d. Projet de rue-école (école Fernand Séguin)

Julie Lavoie et Pierre Martin, membres du conseil de quartier ont participé à ce projet-pilote. Des bénévoles, la directrice de l'école, le service de police et des gens de la Ville ont également contribué au succès de ce projet qui prendra fin le 20 octobre prochain.

e. Piano public

Pierre Martin, responsable de ce dossier, est satisfait des prestations, mais la population n'était pas toujours au rendez-vous. Le dossier devra être transféré à une autre personne puisqu'il quittera le quartier durant l'année. Il est suggéré de faire un rappel par courriel et sur la page Facebook du conseil de quartier afin d'identifier une ou des personne(s) intéressée(s) à reprendre le dossier.

f. Halles Sainte-Foy

Point reporté.

10. Correspondance et trésorerie

Les paramètres suggérés pour les montants versés en guise de rémunération pour la personne occupant le poste de secrétaire de soutien sont les suivants :

- Taux horaire : 25\$
- Maximum : 150\$
- Présentation d'une facture pour la rédaction et la correction des procès-verbaux.

11. Divers

- Activité Myrand en musique

RÉSOLUTION 2023-10-04-1

Sur une proposition de Mathieu Trépanier, appuyée par Rita Giguère, il est résolu de féliciter l'Agence 714 pour son travail dans l'organisation de la fête « Myrand en musique » tenue sur la rue Myrand le 16 septembre dernier. Soulignons également l'apport inestimable de la Ville de Québec pour son soutien financier.

- Activité du 25 novembre 2023

Une autre activité est organisée par l'Agence 714 dans le cadre des projets de la Ville de Québec pour dynamiser les rues commerciales. Kauryne Nolla suggère de s'impliquer pour publiciser l'événement (notamment via notre page Facebook) le plus à l'avance possible. Tous s'entendent sur la pertinence de travailler de concert pour contribuer à publiciser l'événement le plus tôt possible.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 06.

Modifications réglementaires dans le parc industriel Colbert (secteur est), 2700, avenue Watt

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement sur l'urbanisme relativement à la zone 320021p, R.C.A.3V.Q. 334 (2700, avenue Watt, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral du Plateau)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Date et heure

Le 4 octobre 2023, à 19 h

Lieu

Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin (salle RC-02), 895, avenue Myrand

En ligne sur la plate-forme Zoom

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
5. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Période de questions et commentaires du public.
7. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
8. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

La zone 32002lp se situe approximativement au nord du boulevard du Versant-Nord, à l'est de l'autoroute Henry IV, à l'ouest de l'autoroute Robert-Bourassa et au sud de l'avenue Dalton. Elle se trouve à l'intérieur du parc industriel Colbert (secteur est, partie sud).

Description du projet et principales modifications

Afin de régulariser une situation de non-conformité, l'entreprise Gestion Clep inc., située au 2700, avenue Watt dans le parc industriel Colbert, demande que les activités de réparation, remplacement de parebrises, débosselage et peinture automobile soient à nouveau autorisées dans la zone. Notons que les usages associés à ces activités ne sont plus autorisés depuis 2009.

Les modifications réglementaires proposées visent à régulariser la situation en autorisant ces activités qui sont compatibles et complémentaires à plusieurs autres usages commerciaux de la zone.

Il est également proposé de réduire les marges avant et arrière pour régulariser plusieurs bâtiments dérogatoires du secteur.

Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires proposées, consultez la documentation ci-bas.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=592>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier

M^{me} Rita Giguère

M. Charles Madet

M^{me} Julie Lavoie

M. Mathieu Trépanier, président

M. Pierre Martin

M^{me} Justine Bourgeois-Dallaire

M^{me} Kauryne Nolla

Conseillers municipaux

M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère municipal/ Saint-Louis-Sillery

M. David Weiser, conseiller municipal/ Plateau

Personnes-ressources

M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

Animation de la rencontre

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

13 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier (5 en salle/ 2 en ligne) et 6 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'approuver le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 320021p, R.C.A.3V.Q. 334 (2700, avenue Watt, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral du Plateau).

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

- **Citoyen/citoyenne 1** : Demande des précisions concernant la période additionnelle de 7 jours qui est prévue pour recueillir les commentaires écrits.
Réponse de la Ville : *Rappel des modalités de la consultation écrite et des documents à consulter.*
- **Citoyen/citoyenne 2** : Est-ce que les modifications réglementaires demandées pourraient permettre à des entreprises d'agrandir leur superficie?
Réponse de la Ville : *Oui, ce sera possible. Toutefois, dans ce cas-ci, les marges proposées dans la modification réglementaire correspondent à la réalité. Il s'avèrera toutefois possible pour d'autres entreprises de la zone de pouvoir récupérer quelques mètres pour le bâtiment existant.*

Questions et commentaires des administrateurs

- **Administrateur/administratrice 1** : Est-ce les normes seront applicables pour les marges latérales de recul ? Et si oui, comment justifie-t-on la demande ?
Réponse de la Ville : *L'orientation générale à la Ville est de favoriser la prospérité et l'accroissement des entreprises. Pour les marges latérales de recul dans un parc industriel, on comprend moins les raisons pour lesquelles cela doit être appliqué et être restrictif. À la base, l'idée est de séparer deux usages afin d'assurer une cohabitation harmonieuse. Dans l'environnement d'un parc industriel, cela est moins pertinent. Actuellement, certaines entreprises ne respectent pas les règles prescrites dans la réglementation. Enfin, comme il n'y a pas d'enjeux, il s'avère logique de réduire la distance liée aux marges de recul.*
- **Administrateur/administratrice 1** : Est-ce que la Ville applique une norme spécifique pour les marges de recul dans les parcs industriels?
Réponse de la Ville : *La Ville est présentement en révision des normes applicables dans les parcs industriels, notamment dans l'arrondissement des Rivières, et à chaque exercice, les normes de reculs sont réduites.*
- **Administrateur/administratrice 2** : La modification réglementaire proposée s'appliquera-t-elle uniquement à l'entreprise Gestion Clep Inc.? Il est mentionné que certains résidents de l'autre côté de Versant-Nord se sont déjà plaints du bruit émanant du parc industriel.
Réponse de la Ville : *La modification réglementaire proposée s'appliquerait à l'ensemble de la zone 3202Ip. Habituellement les plaintes sont liées au mode d'opération de l'industrie et certaines d'entre elles ont davantage tendance à prendre des précautions. Des entreprises vont d'ailleurs réduire les nuisances liées à leurs activités.*

- **Administrateur/administratrice 2** : Demande s'il est possible d'accorder la permission uniquement à l'entreprise Gestion Clep Inc. plutôt qu'à l'ensemble des entreprises de la zone 320021p.
Réponse de la Ville : Concernant la liste d'usages actuellement autorisés, dont l'usage C33 (vente ou location de véhicules légers), le C34 (vente ou location d'autres véhicules) et le C38 (vente, location ou réparation d'équipement lourd), il n'y a pas de contexte de parc technologique. Donc, arriver dans un contexte d'atelier de réparation et de carrosserie, cela fait du sens. Les nouveaux usages sont de concordance avec la vocation déjà existante.
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce qu'un avis a été transmis aux résidants du secteur nord?
Réponse de la Ville : Un avis porte-à-porte est transmis dans la ou les zones concernées par une modification réglementaire. Il s'agit d'un secteur industriel séparé par un boulevard et une voie ferrée.
Réponse du représentant du promoteur : Précision sur le fait que l'entreprise possède des droits acquis toutefois, dans le cas où une entreprise veut aller chercher du financement ou s'allier d'un nouveau partenaire financier, le principe des droits acquis pourrait nuire à la démarche. Considérant les usages présentement autorisés dans la zone et considérant qu'un parc industriel est un endroit propice à un atelier de carrosserie, la demande fait du sens.
- **Administrateur/administratrice 3** : Il semble qu'une révision des entreprises autorisées dans le parc industriel soit déjà réalisée. Pourquoi ne pas avoir tenu compte des entreprises de carrosserie à ce moment? Est-ce un oubli de la Ville ou est-ce en raison du fait qu'il y avait des enjeux liés à ce type d'entreprise?
Réponse de la Ville : Il est difficile de répondre à la question puisque cela remonte à 2009 et qu'une autre équipe travaillait alors sur le territoire. Par ailleurs, les motivations de l'époque demeurent méconnues ou peut-être est-ce uniquement une erreur de transposition de l'ancien règlement vers le nouveau.
- **Administrateur/administratrice 4** : On comprend qu'un atelier de carrosserie ne peut pas s'implanter à n'importe lequel endroit. Pour quelles raisons?
Réponse de la Ville : Les services d'atelier de carrosserie comportent certains risques de nuisances associés aux bruits et à la poussière à l'occasion. Le voisinage résidentiel pourrait en être incommodé. Les parcs industriels sont privilégiés pour accueillir ce type d'entreprise.
- **Administrateur/administratrice 4** : Existe-t-il présentement un risque associé à ce genre d'entreprise?
Réponse de la Ville : Non, il n'y a pas de risque associé à ce genre d'entreprise puisque le secteur résidentiel est séparé de la zone industrielle par le boulevard du Versant-Nord et une voie ferrée. Par ailleurs, l'entreprise offre actuellement un service d'atelier de carrosserie et de réparation de parebrise.

- **Administrateur/administratrice 3** : Sait-on depuis quelle année l'entreprise exerce les services dont il est question?
Réponse de la Ville : Antérieur à 2009, depuis 1988.
- **Administrateur/administratrice 5** : Est-ce que nous savons si d'autres entreprises du secteur sont dérogatoires?
Réponse de la Ville : Il est possible que d'autres entreprises du secteur exercent la même activité.
- **Administrateur/administratrice 3** : Nous devons comprendre qu'il y aura les mêmes exigences pour toutes les entreprises?
Réponse de la Ville : Il est possible que d'autres entreprises de la zone bénéficient de la modification réglementaire.
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce qu'il y a beaucoup de terrains vacants dans le parc industriel?
Réponse de la Ville : Il est pratiquement rempli à sa capacité maximale.
- **Administrateur/administratrice 6** : Considérant les enjeux environnementaux, ne faudrait-il pas planifier un écran végétal pour lutter contre les nuisances occasionnées par la présence du parc (bruit et poussières).
Réponse de la Ville : La plupart des activités de l'entreprise se tiennent à l'intérieur des bâtiments et cela limite la propagation de poussières et autres facteurs irritants. À l'époque d'implantation de ce type de parc industriel, il y avait moins le souci de planter des végétaux. À titre d'information, le nouveau programme de verdissement Collectif Canopée se destine également aux parcs industriels.

Nombre d'interventions

13 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Réalisation du rapport

Date

Le 31 octobre 2023

Rédigé par

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Mathieu Trépanier, président du conseil de quartier de la Cité-Universitaire